



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2025**

DELIBERATION N°09 - DCM-20250312-09

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 mars 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, M. Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

M. Patrick ACEDO donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Eric DEITIEUX

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu :

► Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « Bâtiment » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent de maintenance du bâtiment-spécialité électricien à temps complet qui pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

► Du futur départ en retraite d'un agent du service « voirie » : compte tenu de la réorganisation des services techniques envisagée suite à ce départ et du redéploiement

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

de cet effectif au sein du service « Parc des véhicules et matériels », il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de magasinier à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

► Du futur départ en retraite de la responsable du service « finances » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement et de prévoir un tuilage sur ce poste compte tenu de l'importance des dossiers en charge.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat de travail sera conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Le candidat devra justifier d'une expérience avérée en finances publiques et maîtriser les enjeux et spécificités du secteur territorial, ainsi que d'une expérience significative en tant que manager d'un service finances au sein d'une administration publique et d'aptitudes avérées en analyse, prospective, et synthèse.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, eu égard à la qualification et à l'expérience du candidat. La rémunération comprendra également le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **A compter du 12 mars 2025 :**

Service	Emplois créés
Bâtiment	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
Parc des véhicules et matériels	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
Finances	1 cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet
TOTAL	3

Il est précisé que les emplois qui seront libérés par les départs feront l'objet d'une suppression après avis d'un prochain Comité Social Territorial.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2025

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13/03/2025

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



Le Secrétaire,
M. Eric DEITIEUX

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**